



Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 29 novembre 2021**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVARD Sophie, RITTER Annie, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : MM. les Conseillers MULLER Olivier

Pouvoirs : Madame SCHMIDT Aurélie donne procuration à Madame Doris TERNOY en attendant qu'elle rejoigne l'assemblée

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 24 novembre 2021 :

1. Mise à jour de l'indice de fermage
2. Mise à jour des tarifs de concessions du cimetière
3. Décision modificative n° 3
4. Choix du type de nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 (ajourné)
5. Programme voirie 2022
6. Voie d'accès à la déchèterie
7. Modification du lieu d'implantation de la borne de recharge électrique
8. Choix du bureau d'études pour les diagnostics géotechniques
9. Chauffage de l'église (ajourné)
10. Nettoyage à l'école élémentaire
11. Validation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la petite enfance et le périscolaire
12. Autorisation de signature de demandes d'urbanisme par le Premier Adjoint
13. Désignation du Conseiller Municipal en charge de la Défense

Divers et comptes rendu

1. Mise à jour de l'indice de fermage (délibération n° 68/2021)

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 constatant pour 2021 l'indice national des fermages,

Il convient d'acter l'indice national des fermages qui s'établit pour 2021 à 106,48.
Donc une variation par rapport à l'année 2020 de 1,09 %.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte l'indice national des fermages pour 2021.
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0).

2. Mise à jour des tarifs de concessions du cimetière (délibération n° 69/2021)

Vu les tarifs actuels des concessions dans le cimetière communal fixés par une délibération du 8 avril 2008 et du 24 octobre 2008 et du 22 mai 2015.

Madame le Maire propose d'adapter les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Ainsi pour les concessions en pleine terre, les tarifs suivants de 2015 sont reconduits :

	Concession simple	Concession double
Pour 30 ans	300 €	600 €

Et pour les autres concessions, vu l'augmentation des tarifs des matières premières, Madame le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

	Case du columbarium	Cave-urne
Pour 15 ans	750 €	750 €
Pour 30 ans	1100 €	1100 €

Il est précisé que le règlement adopté par délibération du 24 octobre 2008 reste applicable sans aucune modification à cette date et sera revu en 2022.

Cette délibération est applicable à compter du 1^{er} décembre 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte les tarifs susmentionnés
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0).

Aurélie SCHMIDT rejoint l'assemblée à partir de ce moment.

3. Décision modificative n° 3 (délibération n° 70/2021)

Vu le budget primitif voté en mars 2021,

Vu que les frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle rue des Forgerons sont à imputer au compte 2111, il convient de prendre une décision modificative.

Afin que le budget reste équilibré il convient de prendre la décision modificative suivante :

- Au compte 21318 Autres bâtiments : - 2000€
- Au compte 2111 Terrains nus : + 2000€

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte les mouvements financiers susmentionnés garantissant l'équilibre budgétaire
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0).

4. Choix du type de nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

Point ajourné en attente de compléments d'information de la Trésorerie

5. Programme voirie 2022 (délibération n° 71/2021)

Vu le programme de voirie proposé en novembre 2021,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte le programme de voirie tel que susmentionné
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0).

6. Voie d'accès à la déchèterie (délibération n° 72/2021)

Vu le projet de réaménagement de l'accès à la déchèterie, il convient de choisir la zone sud (via RM221) ou nord (chemin du Schwall) pour les études approfondies.

Le Conseil évoque la possibilité d'étudier un nouvel aménagement de voirie le long du Muhlbach pour l'accès à la déchèterie et ainsi sortir le chemin du milieu de la zone de loisirs.

Une autre idée est celle de déplacer la déchèterie afin de dégager les voitures de la zone de loisirs.

Cela doit effectivement être étudié en globalité avec le projet salle polyvalente-périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte le fait que l'étude approfondie est demandée sur la RM221
- Madame le Maire précise qu'elle demandera également pour l'option réaménagement du chemin du Schwall le long du Muhlbach
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à la majorité (pour : 10, contre : 3, abstention : 1).

7. Modification du lieu d'implantation de la borne de recharge électrique (délibération n° 73/2021)

Vu la nouvelle loi Climat qui impose une place de stationnement avec borne de recharge électrique par parking public de 20 places ou plus, Madame le Maire propose de changer l'emplacement et d'acter l'emplacement sur le parking près du city stade où se trouvent plus de 25 places de stationnement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte l'emplacement près du city stade
 - Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0).

8. Choix du bureau d'études pour les diagnostics géotechniques (délibération n° 74/2021)

Vu les offres réceptionnées en Mairie pour les sondages techniques :

Nom de la société	Commune	Date	Retour du devis	
			Montant HT	Montant TTC
FONDASOL	ECKBOLSHEIM	24.11.2021	8 285€	9942€
GEOTEC	BERNOLSHEIM		N'a pas répondu	

GINGER CEBTP	HOENHEIM	N'a pas répondu
HYDROGEOTECHNIQUE EST	BISCHOFFSHEIM	N'a pas répondu

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Retient le bureau FONDASOL pour un montant de 9942€ TTC
- Autorise Madame le Maire à signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

9. Chauffage de l'église

Point ajourné

10. Nettoyage à l'école élémentaire (délibération n° 75/2021)

Vu le départ à la retraite de l'agent d'entretien de l'école élémentaire,

Vu les offres réceptionnées pour l'entretien de l'école par une société de nettoyage :

Société	Offre nettoyage + produits sur 36 semaines de classe HT	Coût prestation petites vacances HT	Coût prestation grandes vacances scolaires HT	
Le Raton Laveur (Strasbourg)	1 629,17€ HT/mois de janvier à juin 2022 Donc 9775€ HT de janvier à juin 2022 Puis 1530€ HT/mois sur une année complète (36 semaines de classe de septembre à juin) Donc 15 300€ HT annuel	420€ HT la prestation Donc 1 680€ HT pour 4 interventions	idem	
EMI CRENO (Strasbourg)	Ne peut pas donner suite (délais trop courts)			
VDF Services (Strasbourg)	1 695€ HT/mois Donc 10 170€ HT de janvier à juin 2022 Donc 16 950€ HT annuel sur une année complète	55,40€/heure Estimé à 5h donc 277€ HT l'intervention donc 1 108€ HT les 4 interventions		

	de septembre à juin (36 semaines)			
AktivProp (Dingsheim)	11 610€ HT pour 36 semaines Donc 1161€ HT/mois	1120€ HT pour 4 interventions	425€ HT pour le nettoyage des grandes vacances	

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de sous-traiter le nettoyage de l'école élémentaire à partir du 1^{er} janvier 2022
- Choisi la société RATON LAVEUR
- Autorise Madame le Maire à signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0).

11. Validation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la petite enfance et le périscolaire (délibération n° 76/2021)

Vu la Convention Territoriale Globale proposée par la CAF (jointe en annexe),

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire des Collectivités (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la convention proposée par la CAF
- Autorise Madame le Maire à signer la présente convention pour la Commune de Breuschwickersheim

Adopté à l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0).

12. Autorisation de signature de demandes d'urbanisme par le Premier Adjoint (délibération n° 77/2021)

Afin de permettre à la Municipalité de déposer des demandes de travaux prévus par la collectivité, il convient d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer lesdites demandes de déclarations préalables, de permis de démolir ou de construire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise le Premier Adjoint à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Adopté à la majorité (abstention : 1 ; contre : 0 ; pour : 13).

13. Désignation du Conseiller Municipal en charge de la Défense (délibération n° 78/2021)

Vu la demande des services compétents,

Madame le Maire propose de nommer Monsieur Jean MEYER correspondant Défense de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

➤ Nomme Jean MEYER correspondant Défense de la Commune de Breuschwickersheim.
Adopté à l'unanimité (abstention : 0 ; contre : 0 ; pour : 14).

Divers :

- **Compte-rendu par Madame le Maire des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :**

Sera vu au Conseil suivant

- ❖ **Comptes rendus des réunions et points divers :**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal du rdv en Préfecture concernant la taxe d'aménagement.
- Madame le Maire demande l'avis du Conseil concernant le maintien de la fête des aînés le 12/12/2021. La majorité est pour le maintien tant qu'aucun avis contraire n'est diffusé par l'état.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les clubs de football et de pétanque souhaiteraient récupérer les garages de la nouvelle parcelle de la rue des Forgerons et les installer près du stade de football pour du stockage pour les deux associations. La Commune est en attente des propositions d'implantation desdits garages afin d'acter l'implantation retenue et de déposer une demande de déclaration préalable.
- Le Conseil Municipal est informé du dépôt du recours contentieux envers le permis de construire de GIPA-SCI Les Berges de la Bruche.
- Madame le Maire informe le Conseil de la volonté du Lion's Club de Strasbourg de planter deux arbres sur la Commune.
- Anne RITTER, Adjointe en charge des Jeunes, informe le Conseil Municipal de la mise en place des décorations de Noël fabriquées par nos écoliers sur le sapin proche de l'école élémentaire. Merci aux participants.
- La date de la prochaine Commission Urbanisme est fixée au lundi 6 décembre 2021 à 18h00 en Mairie.
- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 décembre 2021 à 19h00.

Madame le Maire clôt la séance à 21h49.